

DEMANDE D'ADMISSION AUX CAISSES DE COMPENSATION DE LA METALLURGIE DU BATIMENT, GENEVE

1. Raison sociale :
.....
.....
2. Adresse :
.....
.....
3. Téléphone :
Fax :
E-mail :
Site Internet :
4. Type d'activités :

5. Début de l'activité :
6. Date de l'inscription au Registre du
Commerce :
7. Indépendants (raisons individuelles et
sociétés en nom collectif)
- ① Nom & Prénom :
Adresse :
N° AVS :
- ② Nom & Prénom :
Adresse :
N° AVS :
- ③ Nom & Prénom :
Adresse :
N° AVS :

Nous déclarons adhérer :

- à la Caisse de Compensation des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève pour l'application des dispositions sociales de la Convention collective de travail dès le
- à la Caisse des Allocations Familiales des Falaises (CAFF) dès le
- à la Caisse de compensation de la Fédération romande de métiers du bâtiment AVS/AI/APG/AC MEROPA n° 111 dès le

Observations :

Fait à, le

Timbre de l'entreprise

Personne(s) engageant valablement l'entreprise

Nom et Prénom :

Signature :

Nom et Prénom :

Signature :

(voir au verso en ce qui concerne certains aspects juridiques)

RAPPEL INDICATIF CONCERNANT LES PERSONNES AUTORISÉES A ENGAGER VALABLEMENT L'ENTREPRISE

En règle générale, engagent valablement l'entreprise pour une affiliation auprès d'associations et caisses de compensation professionnelles :

pour les entreprises en raison individuelle : le titulaire de la raison de commerce ;

pour les sociétés en nom collectif : l'un des associés sauf inscription contraire au Registre du Commerce ;

pour les sociétés anonymes : l'un des (ou les) administrateurs ou encore l'une des (ou les) personnes disposant de la signature sociale ou d'une procuration et dont les pouvoirs sont inscrits au Registre du Commerce ;

pour les sociétés à responsabilité limitée : l'un des (ou les) associés gérants ou un tiers disposant de la signature sociale ou d'une procuration et dont les pouvoirs sont inscrits au Registre du Commerce.